



VILLE DE TARARE

DGS23-06-20230612- DÉLÉGATION FONCTION D'ETAT CIVIL

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉLÉGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL À MADAME KRISTIN ZIMMERMAN

Le Maire de Tarare,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal d'installation des conseillers municipaux du 25 mai 2020,

Considérant la demande de monsieur PINEAU Olivier et monsieur JAHAN Sébastien en date du 30 mai 2023,

Arrête

Article 1 : Madame Kristin ZIMMERMAN, conseillère municipale, est déléguée dans les fonctions d'officier de l'état civil pour le mariage de monsieur PINEAU Olivier et monsieur JAHAN Sébastien qui aura lieu le samedi 26 août 2023 à 15 h 00 en mairie de Tarare.

Article 2 : Le présent arrêté est publié, notifié à l'intéressée et ampliation est transmise à Madame la Procureure de la République de Villefranche-sur-Saône.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon qui peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, publication et notification.

Arrêté certifié exécutoire

- Reçu en Sous-Préfecture le
- Publié le
- Notifié le

Le Maire, Bruno PEYLACHON

Fait à Tarare, le 12 juin 2023

Bruno PEYLACHON
Maire de Tarare

